

**En la personne d'André Amaury, décédé le 1<sup>ER</sup> Novembre dernier, c'est un des membres fondateurs de notre association AROPA 51-08 qui disparaît.**

Ancien Directeur de la Chambre Départementale d'Agriculture, sa compréhension des dossiers économiques, sa vision humaniste, son intelligence, lui permettaient de dénouer les dossiers les plus complexes, gages du progrès de l'agriculture champenoise.

Chacun se souviendra de sa droiture, de son esprit libre toujours teinté d'humour.

A Madame Amaury et à ses enfants, l'AROPA 51-08 renouvelle toute sa sympathie.

## CCPMA-Prévoyance-branche « Retraite »

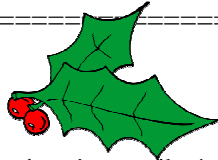
### Distribution du résultat 2008

Un courrier vient d'être adressé aux retraités dont les dossiers ont été liquidés en 2009, 2010 et jusqu'en octobre 2011, les informant de la part leur revenant sur la distribution du résultat 2008. Le versement correspondant est intervenu fin novembre. Le nombre de personnes concernées est voisin de 14.000.

### Distribution des résultats 2009 et 2010

Le Conseil d'administration de CCPMA-Prévoyance n'a toujours pas pris de décision quant à la distribution des résultats 2009, 2010 et 2011 ; il pourrait être envisagé un seul versement cette année pour les résultats cumulés de ces trois exercices. Notre Fédération attend confirmation de cette éventualité et reste très attentive quant à son dénouement.

## Effets médicamenteux



Environ 3 % des accidents de la route pourraient être attribués à la consommation de certains médicaments, ce qui ressort d'une étude menée notamment par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (*l'Afssaps*) et l'Institut national de recherche sur les transports et de la sécurité des transports (*inrets*).

Les personnes âgées sont particulièrement concernées, aussi nous vous rappelons qu'il s'agit des produits des niveaux 1, 2 et 3 de la classification mise en place par l'Afssaps. Ces niveaux sont symbolisés par des pictogrammes de couleur :

- |                          |   |   |
|--------------------------|---|---|
| Couleur jaune, niveau 1  |  | <b>Soyez prudent</b><br><b>Ne pas conduire sans avoir lu la notice</b>  |
| Couleur orange, niveau 2 |  | <b>Soyez très prudent</b><br><b>Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé</b>                                 |
| Couleur rouge, niveau 3  |  | <b>Attention, danger :</b><br><b>ne pas conduire</b><br><b>Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin</b> |

Il est donc recommandé aux personnes utilisant des médicaments de lire la notice de leurs traitements avec soin avant de prendre la route.

(Source AROPA 17)

## APPEL DE COTISATION 2012 N'oubliez pas

de nous renvoyer, avec votre règlement, le bulletin de renouvellement joint à cet envoi.

Pour bénéficier immédiatement des avantages liés à votre adhésion, nous vous conseillons de le faire très rapidement et avant le 28 février 2012.

*A l'exception de celles et ceux dont l'adhésion est récente.*



## Une journée à VILLERS SEMEUSE

le 18 octobre 2011

Dans le cadre de la campagne initiée par l'Association Journée Nationale de l'Audition (*JNA*) pour l'information et la prévention dans le domaine de l'audition, la Direction des Activités Sociales d'AGRIC (*REIMS*) et l'AROPA 51-08 se sont unis pour faire bénéficier à leurs adhérents d'une information et d'un dépistage de **leur capacité auditive**.

Pour les membres de l'AROPA, la participation était réservée aux seuls adhérents du département des ARDENNES ayant moins de 75 ans. Succès total puisque 67 personnes se sont inscrites rapidement et avec les invités d'AGRIC, ce furent 90 personnes au total qui vinrent à Villers Semeuse.

Chacun a pu mesurer sa capacité auditive en se soumettant à un test de dépistage pendant 20 minutes environ, a pu bénéficier d'un premier conseil accordé par un audioprothésiste local (*soit de la société AUDIKA, ENTENDRE, ou PERCEVAL SURDITE*), de bénéficier de diverses brochures de sensibilisation, et de recevoir des informations lors de deux conférences qui furent très appréciées par 60 participants.

**Bilan des examens :** sur toutes les personnes qui ont passé les tests d'audition, 22% d'entre elles ont besoin d'être appareillées (*quelques unes l'étaient déjà*) et 17% sont à surveiller ! On peut donc affirmer qu'une telle journée aura été utile.

On rappelle que si vous devez être exposé à un bruit « fort » ou désagréable, il faut vous protéger (*même pour tondre le gazon*). Enfin si entendre, comprendre, ou communiquer..... devient un problème, ne vous laissez pas enfermer dans la solitude, consultez un médecin.

Nous remercions la société « GENES DIFFUSION » pour le prêt des locaux et Ludivine PELLERIN, Déléguée Régionale des Activités Sociales du Groupe AGRICA, pour son active participation.

## Création d'un nouveau « CLIC »

Un nouveau Centre Local d'Information et de Coordination a été créé dans la Marne, sur le territoire de Dormans :



« Le Clic des Coteaux de la Marne »

Julie Bianchin  
Mairie

Place du Général de Gaulle  
51700 DORMANS  
Téléphone : 03 26 53 91 36

## TAXES et CONTRIBUTIONS sur les contrats d'assurance

Qui n'a pas entendu parler de la TIPP sur le prix du litre d'essence ; voilà un sujet connu d'un grand nombre d'entre vous mais en va-t-il de même des primes d'assurance que vous versez ? Pas certain ! Quelques informations à ce sujet !

La TVA n'est pas applicable aux contrats d'assurance, cependant ces derniers sont soumis à plusieurs prélèvements destinés à alimenter des fonds de garanties paritaires ou bien les dépenses sociales.

Vous remarquerez sur vos appels de cotisation que la ligne « taxes » apparaît depuis peu alors qu'elles étaient cependant recouvrées depuis de nombreuses années. Les différents assureurs souhaitent apporter de la transparence sur le coût de leurs prestations.

### L'assurance automobile :

Toute personne en possession d'un « véhicule terrestre à moteur » doit être assurée. La loi impose à tout automobiliste de l'être au titre de ce que l'on appelle communément la « **responsabilité civile obligatoire** » (*dite aussi au tiers*). C'est le minimum que vous puissiez avoir. En fait, vous souscrivez généralement une « assurance tous risques » avec des garanties plus étendues que vous pouvez améliorer avec de nombreuses options (*voir votre assureur*).



1) Les taxes calculées sur la partie « **responsabilité civile obligatoire** » (RCO) sont :

- |   |       |
|---|-------|
| ✓ Taxes fiscales ( <i>sur RCO</i> )   | 18 %  |
| ✓ Contribution prévue par le code de la sécurité sociale ( <i>sur RCO</i> ) | 15 %  |
| ✓ Contribution au fonds de garantie des assurances ( <i>sur RCO</i> )       | 1,2 % |

2) Les taxes calculées **sur les autres garanties facultatives** (dommages, assistance aux véhicules, bris des glaces, vandalisme etc.) sont :

- |   |                |
|---|----------------|
| ✓ Taxes fiscales sur dommages et assistance aux véhicules   | 18%            |
| ✓ Autres taxes sur défense pénale et recours, accident corporel conducteur et assistance automobile aux voyageurs | 9%             |
| ✓ Contribution au F.G. ( <i>Fond de garantie</i> ) contre les actes de terrorisme                                 | 3,30 €/contrat |

*Selon le contrat et les options que vous aurez choisis, le montant des taxes pourra osciller entre 20 % et 34 % (environ). Nous aborderons dans notre prochain bulletin les taxes qui frappent l'assurance complémentaire maladie et l'habitat.*

## MAIA et ORRPA

Depuis le 1er juillet 2011, l'Office Rémois des Retraités et des Personnes Agées (ORRPA) accueille dans ses locaux, une MAIA.

Les MAIA (*Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer*) sont issues du Plan Alzheimer 2008-2012.

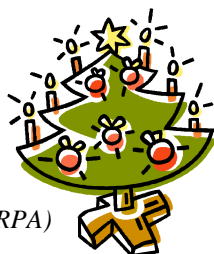
Elles ont pour objectif, non seulement d'améliorer la qualité de vie des malades et des aidants, mais aussi de coordonner les actions de tous les intervenants.

Elles représentent un véritable guichet unique, un lieu d'orientation pour construire un parcours de prise en charge personnalisée avec l'aide du coordonnateur et des professionnels.

Ce dispositif permet, sur un territoire donné et à partir de structures existantes, de construire avec les professionnels et les partenaires institutionnels de nouvelles méthodes de travail.

Les MAIA ne sont pas un élément supplémentaire, elles sont avant tout un outil de décloisonnement et ne réussiront que grâce à la bonne volonté des partenaires pour partager des référentiels et adopter des pratiques communes.

Pour mémoire le budget du Plan Alzheimer est de 373 millions d'Euros pour 2011.



## Ensemble 2 générations

Nous pouvons nous demander ce qui se cache sous cette appellation.

C'est tout bonnement une nouvelle association qui, par son objet, veut relier les jeunes étudiants aux seniors.

En effet, dans notre monde où chacun se croise sans se parler et notamment où il devient très difficile de trouver des axes de cohabitation, cette association essaie de combler ce vide.

Au moment où l'habitat pose de sérieux problèmes pour nos jeunes étudiants et au même moment où nos seniors disposent de place "**Ensemble 2 générations**" propose de mettre en contact ces deux populations.

### Elle propose plusieurs formules :

- ✓ **Un logement gratuit avec engagement de présence** : l'étudiant, libre la journée, est là régulièrement les soirs à l'heure du dîner ou les nuits.
- ✓ **Un logement économique** : l'étudiant participe aux charges et rend des services.
- ✓ **Un logement avec loyer** : l'étudiant verse un loyer pour un complément de revenus et apporte une présence conviviale.

Cette association est là pour mettre en contact les personnes intéressées.

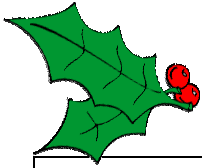
Tout au long de l'année, elle suit très attentivement le binôme.

**Pour plus d'informations :** [www.ensemble2generations.fr](http://www.ensemble2generations.fr)  
ou 06 77 36 37 25

Dans un article précédent intitulé : « Quand survient la dépendance » nous évoquons la nécessité de se préparer, le plus tôt possible, à l'entrée en résidence ceci afin d'éviter d'agir dans l'urgence. En conclusion il était suggéré de préparer un dossier d'entrée et de s'inscrire sur une liste d'attente.

Mais comment s'y retrouver dans toutes les structures existantes ? Quelle est la formule la plus adaptée à mon cas ? Cet article fait le point sur les différentes catégories d'établissements et leur formule d'hébergement.

## Les différents types d'établissements d'hébergement pour personnes âgées



Le choix de la formule d'hébergement dépend de l'état de santé du résident

### Pour les personnes valides

- ⇒ Les **Foyers logements** ou **Résidences services** sont un compromis entre le domicile et les EHPAD, le logement demeure personnel (de type F1 ou F2). Il est indépendant mais ces structures offrent des services collectifs (restauration, blanchisserie, soins, surveillance...) dont l'usage est facultatif. Ces établissements s'adressent aux personnes valides même si ces établissements se médicalisent peu à peu (si la dépendance survient, il est possible maintenant de bénéficier d'aides à la personne et de l'APA dans les mêmes conditions qu'à domicile).
- ⇒ Les **MARPA** (maisons d'accueil rural pour personnes âgées) sont des structures développées par la MSA afin de maintenir les aînés ruraux dans leur village ou proches de leur village. Leur fonctionnement est similaire à celui des Foyers logements. Il s'agit de petites unités de soins, généralement d'une vingtaine de personnes ; chaque résident peut-être associé à la vie de l'établissement.

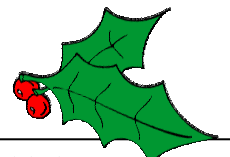
### Pour les personnes dépendantes

- ⇒ Les **EHPAD** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), offrent un hébergement et des services collectifs à usage obligatoire. Ces établissements médicalisés ont passé une convention tripartite avec le Conseil Général et l'ARS (Agence Régionale de la Santé), ils proposent des prestations médicales et des services liés à la dépendance et disposent d'un personnel qualifié au quotidien. Leur statut est public ou privé. **Public** : ils sont autonomes ou dépendent du secteur hospitalier. **Privé** : ils sont à but commercial ou non lucratif (association). Certains de ces établissements disposent de chambres adaptées à l'accueil de personnes désorientées ou atteintes de la maladie d'Alzheimer.

- ⇒ Les **EHPA** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées), médicalisés, mais non conventionnés, généralement de statut privé.
- ⇒ Les **USLD** (Unité de Soins de Longues ou moyennes Durées), ce sont des établissements de santé publique relevant du secteur hospitalier. Ils accueillent les personnes dépendantes incapables de retourner à leur domicile après une hospitalisation, en raison de leur état de santé physique ou psychique nécessitant une surveillance médicale constante.

### D'autres types de séjour existent

- ⇒ **L'hébergement temporaire** est possible dans certains établissements qui accueillent des personnes âgées pour des séjours limités de quelques jours à quelques semaines, après hospitalisation, réadaptation difficile au domicile ou pour préparer une entrée en résidence.
- ⇒ **L'accueil en famille** est une forme d'hébergement organisée par des particuliers à leur domicile à titre onéreux. Les familles sont agréées par le Conseil Général et prennent en charge deux à trois personnes.
- ⇒ **L'accueil de jour** pour une ou plusieurs journées par semaine est une solution intermédiaire ou complémentaire du maintien à domicile. Elle est proposée dans certaines structures.



En conclusion, le choix du type d'hébergement est fonction de l'état de dépendance ou non du futur résident, mais l'offre d'établissements est important (plus de 90 dans la Marne, 65 dans les Ardennes) et bien d'autres critères sont à prendre en considération au moment de choisir une résidence donnée. Nous y reviendront plus en détails dans le prochain article sous la forme de questions à se poser.